



MINISTRE DU COMMERCE ET
DE LA CONSOMMATION

SECRETARIAT GENERAL

AUTORITE NATIONALE CHARGÉE DES
MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES

DIRECTION GENERALE

DIRECTION TECHNIQUE

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

Antananarivo, le 20 AVR 2026

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ANMCC

A

MADAME LE MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES
-ANTANANARIVO-

N°: 05h -MinCC/SG/ANMCC/DG/DT/SAJ

Objet : Notification des Gouvernements d'Afrique du Sud, d'Indonésie, de Malaisie, de Tunisie et de Türkiye de l'ouverture d'une enquête antidumping sur les importations de margarine.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'ouverture de l'enquête antidumping sur les importations de margarine en date du 15 avril 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n°2017-695 du 16 août 2017 fixant les procédures applicables en matière de mesures correctives commerciales, l'ouverture d'une enquête est notifiée à toutes les parties intéressées connues. Ainsi, comme l'Afrique du Sud, l'Indonésie, la Malaisie, la Tunisie et la Türkiye sont les principaux pays exportateurs du produit considéré, ils doivent être notifiés de l'ouverture de l'enquête.

Aussi, vous saurai-je gré de bien vouloir transmettre l'avis public ci-joint aux Ambassades respectives à Madagascar.



Copie à :

- Madame Le Ministre du Commerce et de la Consommation, « Pour compte rendu »
- Madame Le Secrétaire Général du Ministère du Commerce et de la Consommation, « Pour compte rendu »
- Madame Le Directeur Général du Commerce Extérieur, « Pour information »